



MOIS DU JEU VIDÉO



TOURNOI DE JEU VIDEO INTERMEDIATHEQUES Mario Kart 8 Deluxe™

Volet à conserver par les parents.

La finale du tournoi de jeu vidéo aura lieu **samedi 21 novembre 2026**
à la Maison du Peuple à Fourchambault

Horaires : Accueil des finalistes à partir de 13h.

Début du tournoi : 13 heures 30

Proclamation des résultats : À partir de 18 heures

Extrait du règlement :

Article 4 – La compétition se déroule sur plusieurs consoles Nintendo Switch en simultanée.

Pendant le tournoi, les joueurs restent sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

Article 4.3 – En cas de dégradation du matériel quel qu'il soit, les coordonnées complètes du ou des auteurs doivent être communiquées aux organisateurs. Le remplacement du matériel dégradé sera facturé. Les violences physiques, les menaces ou insultes visant un joueur, un spectateur, un arbitre ou toute autre personne sur les lieux du tournoi entraînent également une exclusion.

Article 5- Les 3 premiers gagnants se verront attribuer :

- 1^{ère} place : 1 carte cadeau d'une valeur de 100 €
- 2^{nde} place : 1 carte cadeau d'une valeur de 60€
- 3^{ème} place : 1 carte cadeau d'une valeur de 40 €

Les autres participants se verront remettre des lots de consolation.

Bulletin d'inscription

Nom et prénom de l'enfant:

Date de naissance :/...../.....

Nom et prénom du représentant légal :

Adresse :

Numéro de téléphone* :

Adresse e-mail* :

Médiathèque d'inscription :

En remplissant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du règlement du tournoi de jeu vidéo organisé par le réseau des médiathèques.

* Pour confirmer votre inscription et vous contacter en cas de besoin (tournoi reporté, changement d'organisation, ...)

Signature du représentant légal



Merci de compléter, dater et signer l'autorisation de captation et de diffusion de l'image de votre enfant.

À défaut d'autorisation, votre enfant ne pourra pas être admis à participer au tournoi.

Autorisation parentale

Je soussigné (Nom, Prénom),

☐ Autorise (Nom, Prénom) à participer au tournoi de jeux vidéo qui se déroulera le samedi 21 novembre 2026 de 13h à 18h à la Maison du Peuple à Fourchambault.

☐ Autorise la captation et l'exploitation des images (photographies, vidéos) et de la voix de mon enfant par Nevers Agglomération dans les cas suivants :

Autorisation	Support	Conservation	Mode diffusion
☐ Oui ☐ Non	Photographies	1 an	Supports de communication de Nevers Agglomération
☐ Oui ☐ Non	Voix	1 an	Supports de communication de Nevers Agglomération
☐ Oui ☐ Non	Vidéos	1 an	Supports de communication de Nevers Agglomération

☐ Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et de ma voix, voire de mon nom.

Nevers Agglomération s'interdit de procéder à une exploitation illicite, commerciale, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix de votre enfant susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

La présente autorisation d'exploitation du droit à l'image de votre enfant est consentie à titre gratuit.

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

En signant ce document, vous vous engagez à ce que votre enfant soit présent le samedi 21 novembre pour toute la durée du tournoi.

Fait à : (lieu)

Le : (date)

Signature du parent ou responsable légal :

* Pour confirmer votre inscription et vous contacter en cas de besoin (tournoi reporté, changement d'organisation, ...)

Les données à caractère personnel ici recueillies font l'objet d'un traitement par Nevers Agglomération afin d'organiser le tournoi de jeu vidéo. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont Nevers Agglomération est investie. Les destinataires de ces données sont les agents habilités du Service culture ainsi que les autres personnes habilitées par Nevers Agglomération à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Ces données sont conservées pendant 1 an puis elles seront supprimées. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@ville-nevers.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Nevers Agglomération, 124 route de Marzy - CS 90041, 58027 Nevers cedex.